



BAREME D'HONORAIRES DE JOCELYNE AOUATE

Agent commercial immatriculée
au RSAC de Montpellier sous le n° 832 270 557

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 05/03/2019
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

TRANSACTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

| PRIX DE VENTE NET TTC | MONTANT DES HONORAIRES TTC |
|--------------------------|----------------------------|
| Jusqu'à 20 000 € | Forfait de 2 000 € |
| De 20 001 € à 50 000 € | Forfait de 3 000 € |
| De 50 001 € à 500 000 € | 5 % |
| De 500 001 € à 750 000 € | 4.5 % |
| De 750 001 € à 900 000 € | 4 % |
| Plus de 900 000 € | 3 % |

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL

| | Charge Bailleur | Charge Locataire |
|--|--|--|
| Commission d'intermédiaire en location | 1 mois de loyer hors charges | |
| Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail | indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée | indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée |
| Frais de rédaction d'état des lieux | 3€/m ² | 3€/m ² |

* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

TRANSACTION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

| PRIX DE VENTE NET TTC | MONTANT DES HONORAIRES HT* |
|--------------------------|----------------------------|
| De 1 à 40 000 € | Forfait de 5 000 € |
| De 40 001 € à 250 000 € | 7 % |
| De 250 001 € à 850 000 € | 6 % |
| Plus de 850 001 € | 5 % |

LOCATION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

| Honoraires HT à la charge du preneur |
|--------------------------------------|
| 10% sur le loyer annuel HT |

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)